

PAR COURRIEL

Repentigny, le 5 juin 2019

Objet : Demande d'accès concernant Lot 3 541 841 du cadastre du Québec.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Approbation d'un plan de réhabilitation, du 4 novembre 2004, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 24 juillet 2013, 9 pages

Concernant les 3 derniers points de votre demande ils ne relèvent pas de l'accès aux documents.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par :

Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Québec, le 4 novembre 2004

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
article 31.57

Monsieur Roger Hamelin
SGL CANADA INC.
963, chemin Bethany
Lachute (Québec) J8H 2C5

N/Réf. : 7610-14-01-00360-10
300011404

Objet : Plan de réhabilitation du terrain de l'ancienne usine de
SGL CANADA INC. à Berthierville

Monsieur,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 6 avril 2004 et complétée le 7 octobre 2004 j'approuve, conformément à l'article 31.57 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2, la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation proposé du terrain de SGL CANADA INC. à Berthierville », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

À la suite d'une évaluation des risques la plupart des contaminants seront maintenus dans le terrain au-dessus des valeurs limites réglementaires et le terrain sera recouvert de 1 mètre de sols propres sur les lots P-277, 278, 279, 280 et 290 du cadastre officiel de la circonscription foncière de Berthierville de même que sur le lot de grève non cadastré en front de ces lots. Les matières dangereuses ainsi que les sols dont la teneur en hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) excède les valeurs limites réglementaires seront excavés et gérés dans des lieux autorisés.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Résolution 2003-06-150 de la Ville de Berthierville appuyant la démarche de SGL CANADA et de SANEXEN aux fins de réhabilitation de la portion du terrain appartenant à la Ville;

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.57)

-2-

N/Réf. : 7610-14-01-00360-10
300011404

Le 4 novembre 2004

- Caractérisation environnementale complémentaire des sols, des matières résiduelles et des eaux souterraines du terrain de l'ancienne usine de SGL CANADA à Berthierville, datée de janvier 2004 et préparée par SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. (SANEXEN);
- Évaluation des risques liés à la qualité des sols datée de janvier 2004 et préparée par SANEXEN;
- Résolution du conseil d'administration de SGL CANADA INC. datée du 6 avril 2004 autorisant M. Roger Hamelin à signer tout document nécessaire à l'égard du plan de réhabilitation;
- Addenda au plan de réhabilitation proposé du terrain de SGL CANADA INC. à Berthierville, daté de juin 2004 et préparé par SANEXE ;
- Rapport des observations recueillies au cours de l'assemblée publique tenu le 15 septembre 2004 ainsi que la copie de l'avis publié dans le journal local du 5 septembre 2004;
- Projets d'avis de restriction d'utilisation du terrain datés du 27 septembre 2004 et préparés par SANEXEN (un avis pour le lot de grève et un avis pour les autres lots);
- Un calendrier d'exécution daté du 7 octobre 2004 et préparé par SANEXEN.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Madeleine Paulin
Sous-Ministre

c. c. Ville de Berthierville

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-07-17	Heure d'arrivée : 10 h 45	Heure de départ : 10 h 58
Inspecteur : Mahotia Gauthier		Accompagné de :

N° intervention : 300801652	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-14-01-00360-10	N° du rapport d'inspection : 401055122
N° demande : 200201231	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérification des ouvrages de mitigation dans le cadre du programme de contrôle I-13 (Programme de vérification de la conformité réglementaire et du suivi des engagements post-réhabilitation des cas de terrains contaminés ayant eu recours à l'analyse de risque).	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : SGL Canada inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2001606	Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté : rue de Bienville, Berthierville (Québec) J0K 1A0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,088098706900:-73,167927193100	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
SGL Canada inc	Propriétaire	963, chemin Bethany Lachute (Québec) J8H 2C5	12431102

Conditions météo
Ensoleillé, ciel dégagé, 34 degrés Celsius

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 10
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mahotia Gauthier avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\gauma12\7610-14-01-0036020\2013-07-17	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photos 001-004 et 006-009.jpg qui ont été fusionnées à l'aide du logiciel PhotoStitch.	

Grilles d'inspection annexées	
Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Parc municipal
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Tableau du programme I-13

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

2. Mise en contexte (facultatif)

La présente inspection a pour objectif de faire la vérification des ouvrages de mitigation dans le cadre du programme de contrôle I-13 (Programme de vérification de la conformité réglementaire et du suivi des engagements post-réhabilitation des cas de terrains contaminés ayant eu recours à l'analyse de risque).

À la suite de l'approbation d'un plan de réhabilitation par un analyste de la direction de l'analyse et l'expertise régionale du bureau de Lanaudière, le terrain de l'ancienne usine de SGL Canada inc. devait être transformé en parc municipal d'une superficie de 27 650 m² avec sentiers pédestres.

3. Description de l'inspection

J'ai accédé au terrain du parc municipal par la rue Montcalm située au nord-ouest du parc. J'ai fait le tour du parc municipal, et voici mes constatations :

- Le terrain a été gazonné et la végétation en bordure du Chenal du Nord conservée;
- Des employés de la municipalité de Berthierville plantaient des arbres le long du sentier pédestre dans la partie nord-est du parc;
- Un sentier pédestre fait le tour du parc;
- Selon des coordonnées géoréférencées prises sur le terrain et à l'aide d'une orthophoto représentative du lieu actuel, la superficie du parc est d'environ 27 400 m², ce qui correspond à la superficie mentionnée dans le plan de réhabilitation (27 650 m²);
- Voir le tableau qui a été complété selon le programme I-13 à l'annexe II.

4. Conclusion

Lors de la présente inspection, je n'ai constaté aucun manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements. De plus, le terrain de l'ancienne usine SGL Canada inc. a été réhabilité selon le plan de réhabilitation approuvé par le Ministère.

5. Recommandations

Je recommande la fermeture de l'intervention.

Rédigé par : Mahotia Gauthier
Signature :

Date de rédaction : 2013-07-23

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Philippe Valois

Fonction : Chef d'équipe par intérim
Secteurs industriel et municipal

Signature :

Date : 2013/07/24

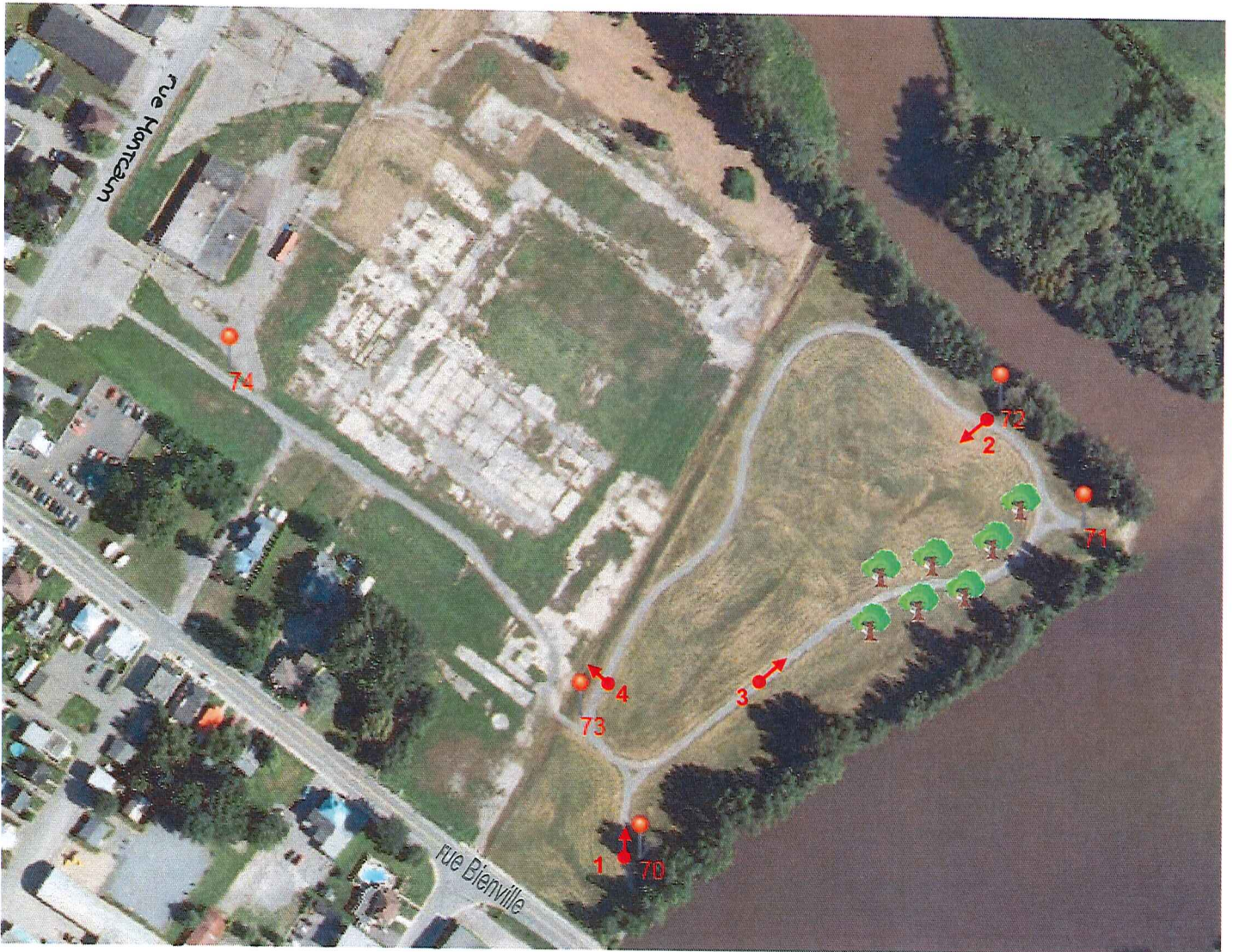
Commentaires : JE SUIS EN ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS.

Annexe I
Croquis (parc municipal)

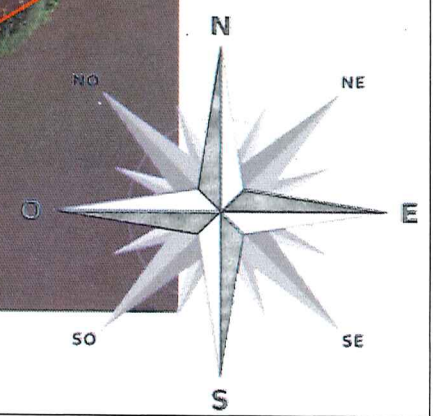
Croquis

No : 1

Titre : Parc municipal



Coordonnées GPS (précision ± 7m.)	
70	: 46.08746 / -73.16812
71	: 46.08868 / -73.16606
72	: 46.08907 / -73.16651
73	: 46.08790 / -73.16346
74	: 46.08899 / -73.17030



Dessiné par : Mahotia Gauthier

Lieu : SGL Canada inc.

Échelle : 1 / 2 800 // 1 / 747

Note :

 Angle de prise des photos

 Arbres plantés lors de l'inspection

Date de l'inspection : 2013-07-17

No de gestion documentaire : 7610-14-01-00360-20

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : 2013-07-17 (001-002-003-004).jpg

Description : Vue d'ensemble du parc municipal du côté sud.



Photo no : 2

Fichier : 2013-07-17 (006-007-008-009).jpg

Description : Vue d'ensemble du parc municipal du côté nord-est.



Annexe - Photos

Photo no : 3

Fichier : 2013-07-17 005.jpg

Description : Nouvelle végétation plantée (la plantation se faisait le jour de l'inspection)

Sentiers de pierres



Photo no : 4

Fichier : 2013-07-17 010.jpg

Description : Terrain adjacent au parc municipal, situé au nord-ouest de ce dernier.



Annexe II
Tableau du programme I-13

Priorisation (année sur 5)	Numéro XXGTE	Nom	Usage	Numéro lieu SAGO	Numéro GTC	Date d'inscriptio n (j-m-a)	Actions de contrôle à réaliser	Date de vérification (j-m-a)	Infraction constatée	Remarques
1	27	Lot de grève à Berthierville	récréatif	X2001606		17/08/2006	<p>L'avis de restriction d'utilisation est-il inscrit au registre foncier? oui #13584141</p> <p>Le rapport de fin des travaux de réhabilitation attesté par un expert a-t-il été reçu ? oui</p> <p>Le contenu est-il acceptable selon l'évaluation du responsable du secteur Analyse ? oui</p> <p>À cet égard, le Plan autorisé prévoyait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'excaver les sols contaminés en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ > annexe II du RPRT ; - de gérer les sols contaminés en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ excavés selon la réglementation en vigueur (élimination ou traitement dans un site autorisé) ; - d'excaver les matières dangereuses et de les gérer dans un site autorisé. Les déchets spéciaux excavés avec les matières dangereuses doivent également être gérés dans un site autorisé ; - de récupérer et de gérer les matériaux de démantèlement (briques et béton) excavés avec les sols contaminés en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les matières dangereuses, en les recyclant ou en les éliminant dans un site autorisé ; - lors de l'excavation des sols contaminés en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, l'eau souterraine interceptée doit être gérée 	<p>2006</p> <p>2010</p> <p>2010</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>	Dossier traité par la DRAE du débit à la fin. Tout est conforme et à la satisfaction de la DRAE. Il est à noter que toutes les vérifications requises ont été réalisées mais non inscrit systématiquement dans SAGO.

Priorisation (année sur 5)	Numéro XXGTE	Nom	Usage	Numéro lieu SAGO	Numéro GTC	Date d'inscriptio n (j-m-a)	Actions de contrôle à réaliser	Date de vérification (j-m-a)	Infraction constatée	Remarques
							<p>selon les normes de rejet de la Ville de Berthierville. En cas de dépassement des normes municipales, l'eau doit être traitée par une unité mobile ou éliminée par une firme spécialisée ;</p> <p>- de recouvrir tout le terrain jusqu'au début de la lisière d'arbres matures qui bordent la rivière et le fleuve, avec au moins 1 mètre de sols <A qui se composera de 85 cm de sol et de 15 cm de terre végétale. Le terrain sera ensuite revégété ;</p> <p>- les aires de jeu, si elles sont aménagées, le seraient dans l'aire déterminée au plan de réhabilitation de la bande de terrain de Berthierville et au-dessus du mètre de sols propres sous lequel les sols devront respecter les valeurs limites réglementaires de l'annexe II du RPRT. (voir le rapport de fin de travaux)</p> <p>Le recouvrement est-il présent? Est-il intègre ? Si non, des réparations ont-elles été faites ? Oui, oui</p> <p>Les rapports de suivi de la qualité de l'eau souterraine (2X/an, réévaluation après 3 ans) ont-ils été reçus? Oui</p> <p>Le contenu est-il à la satisfaction du responsable du dossier au secteur Analyse ?</p> <p>Y a-t-il des aires de jeu? Non</p>	<p>2013</p> <p>Selon fréquence prévu</p> <p>Oui</p> <p>2013</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>	